

## POSITION DE IOAN RARES BOGDAN, DEPUTE PPE, SUR LA REFONTE DE LA DIRECTIVE RETOUR

### 1. Présentation de l'organisation

En tant que député roumain, membre du PPE (Parti Populaire Européen) et de la Commission LIBE (Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures), je milite pour une **Europe solidaire et sécuritaire** tout en protégeant le respect des droits humains, fondement constitutif des démocraties européennes. La politique migratoire, sujet au cœur des débats du PPE, est un thème que je veux porter jusqu'au bout. Je suis pour une **politique commune aux États membres, dans les angles de l'acquis de Schengen concernant le mécanisme d'évaluation et de contrôle**. Mon pays étant aux abords de Schengen, il m'est crucial qu'il y rentre pour coopérer pleinement dans la protection de nos frontières et la fluidification du système des retours. Je continue de me battre pour une adhésion, malheureusement refusée en 2022, mais sur la bonne voie pour 2023.

Membre du PPE, 1<sup>ère</sup> force politique du Parlement Européen, j'ai réussi à valoriser l'importance des **aspects économiques dans la politique migratoire du groupe**. Le PPE avance une mise en place d'une **coopération européenne bénéfique aux États membres**. Eurodéputé depuis 2019 pour le Parti National Libéral, je tente au mieux d'exposer les problèmes auxquels font face les pays européens dont le mien. Face à une pénurie de main d'œuvre, j'ai soutenu la Roumanie dans sa politique migratoire ouverte qui a permis à plus de 23 000 nouveaux immigrants d'obtenir un permis de résidence en 2021, une augmentation de 47,7% par rapport à 2020. Ce chiffre comprend 66.3 % de travailleurs migrants<sup>1</sup>. Ce militantisme national a dépassé les frontières roumaines puisque j'ai poussé à la coopération avec l'Union Européenne et ses acteurs clés. Ainsi, Le gouvernement a signé un plan opérationnel avec l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) en 2022 afin de garantir l'efficacité de coordination et de la coopération institutionnelle, notamment pour faire face à la crise des réfugiés ukrainiens. Mon objectif étant de protéger les droits de chacun, je suis pour une **migration légale de travail et répartie dans l'Union Européenne**. Seulement, celle-ci doit passer par un système de gestion encadré où la question du retour doit être améliorée. Si les retours intra-européens sont à considérer dans le cadre de la migration légale, les retours hors frontières européennes sont eux aussi à préconiser. Ainsi, avec le PPE, nous militons pour un **retour volontaire, moins coûteux et plus bénéfique**, à la fois pour les États membres, mais aussi pour les ressortissants tiers bénéficiant d'une assurance économique et juridique.

Le PPE défend aussi la coopération infra européenne et avec les pays tiers, concernant de nombreux domaines. **Nous avançons main dans la main avec les pays tiers**, comme la Libye qui, depuis 2017, a signé un accord avec l'Italie qui fournit une aide matérielle, financière et de formation aux garde-côtes libyens, tout cela sous l'égide d'un soutien plus important de la part de l'Union Européenne dans sa globalité. Le PPE et moi-même progressons afin de mettre en place les politiques les plus adéquates pour respecter les droits humains, et **surtout la dignité de chacun**. C'est pourquoi dans la Commission LIBE, je suis partisan de toutes idées propres à renforcer les droits de chacun, notamment dans la politique migratoire où, même en situation irrégulière, **les individus doivent pouvoir bénéficier d'aide et de soutien n'empêchant pas leur sécurité comme la notre**.

Enfin, l'impératif de l'Intelligence Artificielle doit être considéré avec la plus grande des précautions. L'IA doit être considérée dans nos politiques et non mise à l'écart pour être mieux récupérée par de mauvaises mains. La Roumanie l'a rapidement compris puisque nous avons lancé une campagne en 2019 concernant l'utilisation de l'IA dans notre pays<sup>2</sup>. Ainsi, si **la Roumanie a enclenché le pas de l'IA**, je cherche à renforcer son utilisation notamment dans les politiques migratoires européennes. Cette mission, j'en fais part régulièrement au sein de la Commission LIBE. Il nous faut un système plus efficace et rapide pour faire face aux flux et l'IA peut devenir une technologie centrale pour soutenir le travail des autorités des affaires intérieures<sup>3</sup>. Toutefois, cet outil est précieux et **ne doit typiquement pas devenir une arme à la fois de discrimination et d'injustice**. Je garde donc une position forte, avec mon groupe, où l'efficacité et la sécurité d'un projet ne fonctionne que par un encadrement et un ajustement des mesures.

### 2. Exposé de la position sur le dossier

**Le groupe du PPE soutient l'ambition de la Commission** depuis maintenant plusieurs années de renforcer la procédure des retours de ressortissants de pays tiers. Comme expliqué, le PPE milite depuis quelques années

<sup>1</sup> Données chiffrées. *Perspectives des migrations internationales 2023 : la Roumanie*. OECDiLibrary. <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/0ff29d83-fr/index.html?itemId=/content/component/0ff29d83-fr>

<sup>2</sup> Retrouvez la stratégie de la Roumanie concernant le développement et d'adoption de l'IA [ici](#)

<sup>3</sup> *AI Excellence: Build strategic leadership in high-impact sectors*. European Commission. 2021. <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/ai-leadership-ai>

pour l'accélération et l'effectivité des modalités de retour. Ainsi, nous avons valorisé la proposition de directive en 2018 COM(2018) 634 prônant le **renforcement de FRONTEX de manière à fluidifier la procédure de retour effectif des migrants en situation irrégulière**. Main dans la main avec la Commission, nous avons réussi à hisser au sommet de l'agenda politique européen **l'effectivité des retours**. Renvoyer un ressortissant d'un état tiers en bravant les principes sécuritaires et humanitaires, non – le faire avec parcimonie et précaution en accélérant la procédure par une coopération, oui. L'effectivité des retours est pour nous un aspect essentiel de la politique migratoire. Nous constatons une augmentation significative des demandes d'asile : en 2022 c'était 52% de plus qu'en 2021 et pourtant, fin 2022, c'était 877 800 demandes d'asile qui étaient pendantes et 331 400 franchissements irréguliers des frontières<sup>4</sup>. Ces chiffres inquiètent le PPE car ils sont les conséquences de failles et nous devons y remédier.

La procédure des retours doit donc être **améliorée, fluidifiée et accélérée**. Le PPE soutient l'effort d'un pacte commun sur la migration et l'asile, et encourage la coopération entre États membres, seul moyen de fluidifier les décisions de retour. Notre solution est donc de se coordonner, impérativement pour tous les États membres, de manière à traiter plus efficacement et surtout plus rapidement les décisions d'asile et de retour.

Un représentant du PPE, **Manfred Weber**, réaffirmait ce principe de coopération en octobre 2023 : « *La meilleure réponse aux problèmes les plus importants, est notre communauté européenne* »<sup>5</sup>, membre de la Conférence des Présidents.

**Les décisions précédentes ne sont plus en mesure de répondre aux flux et dérapages actuels**. C'est pourquoi il faut que l'article 8 du règlement 2018/1806 soit allégé afin de permettre aux États de suspendre plus facilement les exemptions de visa pour les ressortissants de pays tiers partenaires en cas de problème constaté. Ainsi, **le PPE a soutenu la recommandation (2023) 682 de la Commission appuyant sur l'importance du travail ensemble** et de la mise en commun des autorités et services de support des EM dans la gestion du retour.

Aussi, si la proposition de directive de 2018 engageait le renforcement de FRONTEX, le PPE est déçu de voir qu'aujourd'hui ce renforcement n'est que théorique et non pratique. Le contrôle aux frontières extérieures de l'Union Européenne n'est pas aussi effectif que voulu. Manque de moyens financiers, matériels, humains ou simplement une carence dans l'encadrement ? Il faut un renforcement de chacun de ces facteurs. Nous ne pouvons plus accepter que de telles lacunes impactent autant l'Union Européenne.

Car **la question des retours est aussi financière**. 11,3 milliards d'euros ont été dépensés depuis 2000 pour renvoyer les migrants illégaux<sup>6</sup>. La somme est glaçante et est synonyme d'une ineffectivité du système européen. Cet argent ne doit pas être gaspillé, lorsque l'on sait qu'un **retour forcé coûte environ 3000€ contre 500€ pour un retour volontaire**<sup>7</sup>. Le PPE et moi-même préconisons donc le retour volontaire, plus économique. La Directive 2008/115/CE manque à ce principe et sa refonte doit alors **stimuler les programmes d'aide au retour volontaire** de manière à ce qu'ils soient plus efficaces.

Des retours plus efficaces mais surtout plus humains. Car **ce débat est avant tout humain**. Humain pour tous ces demandeurs mais aussi pour nos propres ressortissants. La dignité des ressortissants des pays tiers doit être notre mantra. **L'humanité pour raison, la sécurité pour mission**.

Notre groupe l'avons compris et avons réussi à mettre en place des accords, dont celui de Cotonou en 2000 afin d'être assurés du **bon retour et de la réadmission dans les États d'ACP** (Afrique-Caraïbes-Pacifique) de leurs ressortissants présents illégalement sur le territoire de l'Union Européenne. Cette coopération n'a pas obtenu les résultats attendus mais le PPE reste optimiste et nous encourageons toujours cette coopération avec les pays tiers par la mise en place d'un nouveau partenariat UE-ACP. A ce partenariat, le PPE revendique **la nécessité d'une liste de pays sûrs** qui permettra d'accélérer les procédures et d'encourager les retours en cas de demandes infondées.

Encore une fois, en alliant les principes économiques et de dignité, nous en revenons à **l'importance du secteur de l'emploi et de la répartition migratoire**. La gestion des retours trouve une gestion économique et humaine dans la relocalisation de migration légale. Comme je l'ai expliqué précédemment, ce projet a été porté par mon pays qui, en 2018, avait plus de 491 106 emplois vacants. Grâce à la collaboration entre États et surtout à une répartition efficiente et intelligente, environ **2 700 permis de courte durée ont été délivrés à des**

<sup>4</sup> Statistiques sur la migration vers l'Europe. Eurostat. Mai 2023. [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/promoting-our-european-way-life/statistics-migration-europe\\_fr](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/promoting-our-european-way-life/statistics-migration-europe_fr)

<sup>5</sup> Manfred Weber condamne les contrôles aux frontières intérieures de l'Union Européenne. EUR Activ Allemagne. 23 octobre 2023. <https://www.euractiv.fr/section/international/news/le-chef-du-ppe-reaffirme-la-primauté-des-frontières-extérieures-de-lue/>

<sup>6</sup> L'Union européenne dépense des fortunes pour renvoyer les migrants illégaux. Le Monde. 19/06/2015. [Lien ici](#).

<sup>7</sup> Le service de recherche du Parlement européen. 27/04/2021. [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ganda\\_21\\_1932](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ganda_21_1932)

**travailleurs migrants temporaires et saisonniers**<sup>8</sup>. En travaillant avec des organisations européennes du secteur de l'emploi comme WEC Europe, il nous est donc possible **d'axer des points de la gestion des retours sur les besoins du marché du travail des États membres**.

Le dernier point à accorder est celui concernant l'Intelligence Artificielle. Ce domaine est délaissé par certains membres du PPE, mais je garde une main mise dessus, notamment avec mon collègue autrichien. Alors que l'Union Européenne a présenté une stratégie de cybersécurité<sup>9</sup> il y a quelque temps, l'EPRS (Service de Recherche du Parlement Européen) a mis en place un document en juillet 2021 explicitant l'utilisation de l'IA<sup>10</sup>. Le PPE crédite ce papier comme un début central dans **l'application de l'IA dans la gestion des retours** et est le seul véritable groupe parlementaire à reconnaître la possibilité d'une combinaison entre les droits humains et l'encadrement et une utilisation fluide.

A la différence des groupes de The Left, des Verts/ALE ou même SetD, nous sommes prêts à accepter l'identification biométrique, définie par l'EPRS, mais rejetons comme ces partis la détection des émotions. Oui, **les outils de l'IA sont essentiels pour le suivi, l'analyse et la prévision des migrations**. C'est pour cela que le PPE a encouragé l'utilisation des systèmes d'EUROSUR et EURODAC. Nous avons toutefois constamment sensibilisé sur la limite à ne pas dépasser et les nécessaires évaluation, protection, surveillance et contrôle de son utilisation par les agents européens. **Seul le PPE, accompagné de chaleureux collègues Renew, est prêt à laisser une véritable place à l'IA, tout en l'encadrant et en surveillant son utilisation dans le respect des droits humains et de la dignité des ressortissants de pays tiers**.

### **3. Recommandations et/ou demandes**

L'Union Européenne doit trouver les solutions les plus adéquates afin de ne pas reproduire la crise migratoire de 2016 et ses conséquences sur la gestion des retours. De ce fait, **le groupe du PPE soutient vigoureusement la proposition de la Commission sur la refonte de la Directive** relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

Certains points restent tout de même à clarifier. Si nous soutenons la coopération entre États membres et États tiers, nous souhaitons que celle-ci se fasse dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, nous préconisons la **référence à la liste de pays sûrs dans la Directive**. Cette liste se doit d'être **obligatoire et commune** afin de renvoyer les ressortissants des pays tiers plus rapidement. Cela est un moyen de mettre en œuvre plus rapidement les retours effectifs.

Dans ce sens, le PPE veut **réappuyer sur le principe d'aide et d'assistance**. Dans cette même logique de retours effectifs mais aussi de durabilité de ces retours et du respect des valeurs européennes et droits fondamentaux, il faut que les personnes faisant l'objet d'une décision de retour aient à leur disponibilité des conseillers en matière de retour et réintégration. **Ces conseillers doivent être capables de guider efficacement et régulièrement les individus en matière de retours forcés comme volontaires**. Le principe de retour et de réintégration a avant tout un caractère humain où chaque individu mérite d'être accompagné dans ce processus.

Dans cette lignée humaine mais aussi dans la diminution du risque de fuite, il est important de soutenir les individus faisant l'objet d'une décision de retour, en leur **permettant de garder un emploi pendant la période en question**. Cet emploi temporaire est un outil plus humain, économique et restreignant les risques quelconques. Je soutiens aussi le secteur de l'emploi qui doit être pris en compte dans cette directive. Nous sommes avant tout une communauté européenne, ainsi le PPE appuie la décision de la Commission de recourir au secteur privé concernant l'IA. Cependant, le secteur privé doit se limiter à des entreprises européennes. **Chérissons l'excellence et les capacités de nos ressortissants européens en privilégiant les entreprises exclusivement européennes spécialisées dans l'IA**.

Enfin, dans le cadre de l'IA, plusieurs points doivent être comptés dans la Directive retour : **l'utilisation de l'IA doit être un projet commun**. Ainsi, le système de contrôle doit être renforcé avec l'instauration d'une responsabilité pénale individuelle. A cela, les États membres doivent rendre des rapports annuels comme semestriels sur l'utilisation de l'IA et les recommandations nécessaires.

Il ne me reste plus qu'à féliciter la Commission pour cette proposition, dont certaines modifications la rendront plus qu'efficace pour faire face aux crises migratoires futures. Les États membres peuvent endiguer ces crises et fortifier l'esprit collectif, la coopération et le compromis, mots clés de notre Europe.

<sup>8</sup> Données chiffrées. *Perspectives des migrations internationales 2023 ; la Roumanie*. OECD | Library. <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/0ff29d83-fr/index.html?itemId=/content/component/0ff29d83-fr>

<sup>9</sup> *The Cybersecurity Strategy*. European Commission. 7 June 2022. <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/cybersecurity-strategy>

<sup>10</sup> EPRS. Juillet 2021. [L'intelligence artificielle aux frontières de l'Union européenne](#).